

LA GAZETTE DE LA TOUR



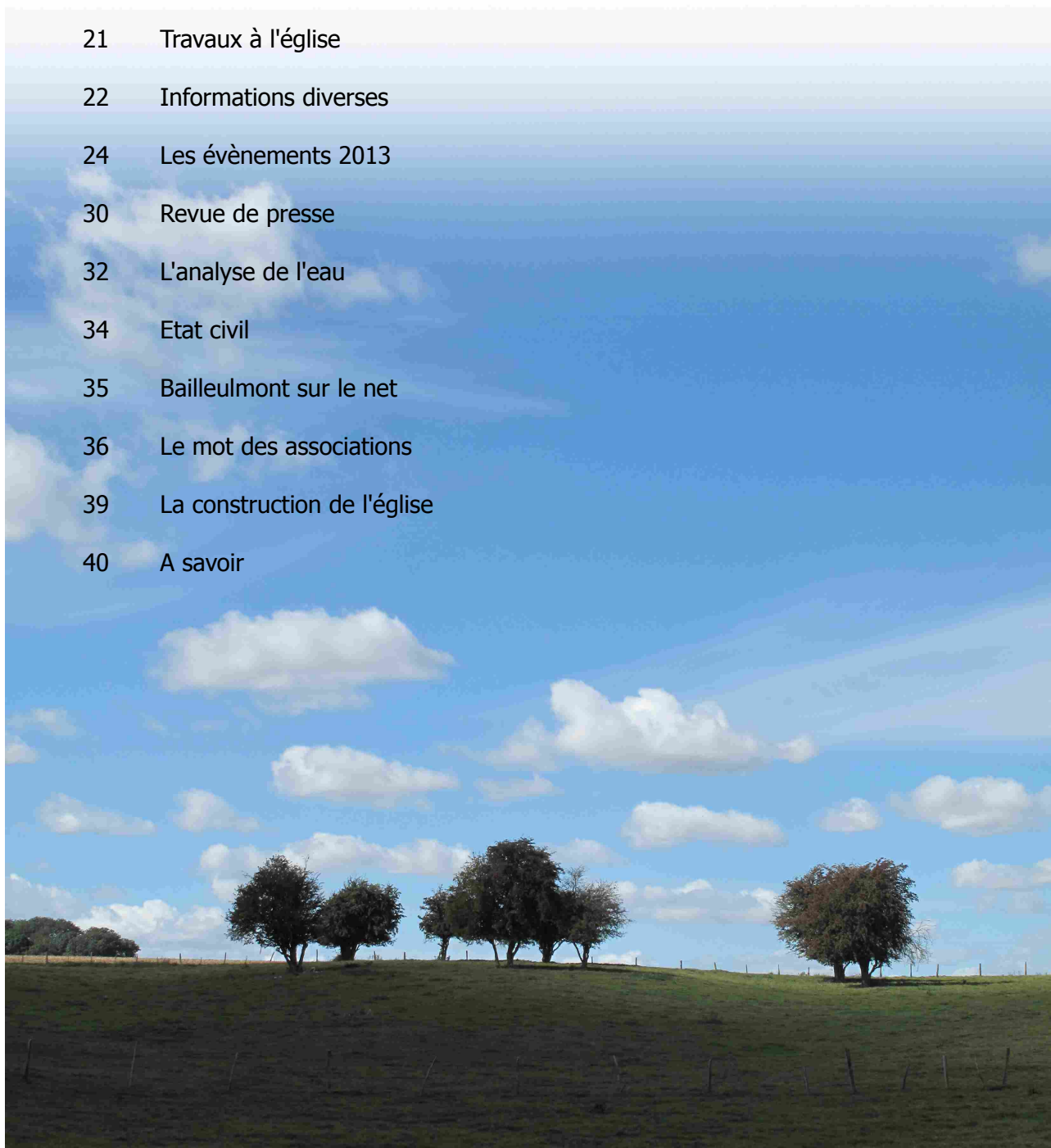
***N° 30
Année 2013***

Commune de Bailleulmont



La gazette de la tour n°30

- 04 Le mot du maire
- 05 Les comptes rendus des Conseils Municipaux de l'année 2013
- 20 La salle communale
- 21 Travaux à l'église
- 22 Informations diverses
- 24 Les évènements 2013
- 30 Revue de presse
- 32 L'analyse de l'eau
- 34 Etat civil
- 35 Bailleulmont sur le net
- 36 Le mot des associations
- 39 La construction de l'église
- 40 A savoir



Le mot du Maire



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au seuil de cette nouvelle année, l'ensemble du Conseil Municipal, les membres du C.C.A.S. et moi-même vous transmettons à toutes et à tous nos meilleurs vœux avec la santé en priorité. Que 2014 puisse vous apporter ce que vous souhaitez et que toutes les vicissitudes qui souvent bousculent les vies familiale et professionnelle vous épargnent.

Malheureusement plusieurs familles, l'année dernière, ont perdu des êtres chers, nous avons une pensée particulière pour elles et nous leur témoignons notre sympathie et notre compassion.

En 2013 les travaux prévus ont suivi leur cours :

- travaux de voirie
- travaux dans l'Eglise (maçonnerie et peinture)
- fin des travaux de rénovation de la Chapelle (intérieur et abords)
- achat d'un taille-haies.

Concernant la construction du local technique et l'aménagement d'un parking, nous attendons le rapport du service Archéologique.

Encore une fois bonne année à tous

Jacques CARPENTIER



Les comptes rendus du Conseil Municipal

12 avril 2013



Reunion du 12 avril 2013

L'an deux mille treize, le 12 avril, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du 06 avril 2013, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf :
absent : J. Aussel (Procureur d'N. Carpentier), M. Soudilly (Proc. & N. Selparte)

Secrétaire de séance : Madame Helluin.

1) Compétences de la Com. de Com :

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que la communauté de communes La Porte des Vallées s'est dotée de compétences. Il précise que ces compétences doivent faire l'objet d'une validation en conseil municipal. Monsieur le Maire donne à tous un document relatif aux compétences ci-dessus évoquées.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal prend acte des compétences reprises par la communauté de communes La Porte des Vallées, sachant que des réserves sont émises sur certaines compétences dont l'efficacité n'apparaît pas au premier abord, que ce soit en compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives et sachant que dans l'avenir certaines compétences seront approfondies ou réduites, voire révisées.

9 pour, 0 contre, 0 abstention.

2) Bordures :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par écrit 2 demandes d'abaissement de bordures pour des riverains qui n'ont pas de passage "bateau" face à leur entrée, ou qui n'ont pas de bordures du tout. Il s'agit de Monsieur et Madame WOJCIECHOWSKI, demeurant 1 rue d'en Bas, et Madame LETHELLIER, demeurant 23 rue du Moulin.

Après discussion, délibération et vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention, il est décidé d'accéder à la demande des deux foyers concernés, sachant que des devis sont demandés pour réaliser les travaux et surtout connaître la façon de procéder chez M^{me} Lethellier (borduration totale ou partielle).

3) Subventions :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu par courrier 2 demandes de subvention, l'une émane de l'ADMAR Artois Sud de Beaumont les Loges, l'autre du club sportif Viet Vo Dao, art martial vietnamien.

Le Conseil Municipal discute de l'opportunité de verser une subvention à ces 2 associations.

Après délibération et vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention, sauf 1 vote pour la demande de subvention sollicitée par le Viet Vo Dao où un conseiller municipal est favorable.

Un courrier leur sera adressé.

4) Proposition de contrat :

Suite à une visite sollicitée par l'agence Rex-Rotary, celle-ci a établi un devis concernant une proposition de contrat pour la sauvegarde automatique et instantanée des données informatiques en bairie.

Des explications sont données.

Le tarif proposé est de 954,40 € TTC par an. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

se prononcer sur ce sujet :

Après délibération et vote : 0 pour, 9 contre, 0 abstention, il est décidé de ne retenir la proposition faite par REX-ROTARY.

Un courrier lui sera adressé.

5) Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats de l'année 2012 :

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2012 dressé par Monsieur Wismetz, Percepteur.

Le montant des dépenses et des recettes est conforme avec la comptabilité administrative de la commune.

Après délibération et vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention, le compte de gestion 2012 est adopté.

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur Delporte pour présenter le compte administratif 2012 de la commune, dressé par Monsieur Carpentier, Maire.

Après étude des documents fournis et suite aux explications données, on constate un solde financier positif

d'un montant de + 44 922,25 €, toutes sections confondues.

Après délibération et vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention, le compte administratif 2012 est adopté.

Monsieur le Maire reprend la Présidence et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats constatés au compte administratif.

Après délibération et vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention, il est décidé de reporter la somme de 44 922,25 € au compte 002 du budget primitif 2013 qui correspond à l'excédent de fonctionnement reporté.

6) Construction d'un local technique et d'un parking :

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Municipal qu'après avoir acquis un terrain et après avoir prévu la construction d'un local technique et d'un parking, il y a lieu maintenant de prévoir les dépenses et les recettes liées à ce projet.

Le Maire donne d'abord l'état d'avancement qui a été confié à 3 DGA à Roubaix.

Pour ce qui est de l'aspect financier, voici ce qui retenu par le conseil municipal :

Dépense totale : 160000 € TTC au total.

Recettes : Fonds libres : 40000 €

Emprunts = 120000 € ($\frac{20000 \text{ €}}{100000 \text{ €}}$ en 2 ans en 20 ans)

Après délibération et vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention, l'aspect financier est accepté.

Des dossiers de demandes de subventions seront élaborés et adressés à tous les partenaires qui soutiendront le projet (État, Conseil Général du Pas de Calais et Réserve Parlementaire).

7) Vote des taxes locales 2013 :

Avant de voter le budget prévisionnel 2013, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales.

Après délibération et vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impositions communales pour 2013.

Voici le tableau récapitulatif :

	Base 2012	Taux 2012	Base 2013	Taux 2013	Produit Financier
TH Taxe d'Habitation	154 007	22,92 %	161 100	22,92 %	36 924 €
T F B Taxe Foncier Bâti	91 311	14,28 %	95 800	14,28 %	13 680 €
T F N B Taxe Foncier Non Bâti	37 699	48,02 %	38 300	48,02 %	18 392 €
CFE Cotation Foncière des Entreprises	Est versé au titre d'une allocation compensatrice de la Com. des Com.				
Total	283 017		295 200		68 996 €

8) Les emprunts :

En ce qui concerne les 2 emprunts prévus pour la réalisation des travaux parking - local technique, le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les taux seront étudiés au mieux pour les intérêts de la commune et le meilleur organisme sera retenu.

9) Budget primitif 2013:

Le budget primitif 2013 a été préparé par le bureau municipal et un exemplaire de ce budget a été remis à chaque conseiller municipal.

Le projet de budget est commenté, et des explications sont fournies.

Le budget est équilibré, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il est à noter qu'en investissement, les réalisations prévues sont la construction d'un atelier technique et d'un parking sur le terrain communal situé derrière l'école.

En fonctionnement, 2 articles sont détaillés ci-dessous:

- Entretien des bâtiments: travaux à l'église, travaux divers d'entretien des bâtiments communaux.

- Voirie et réseaux: 2 Bordures, raccordages voies communales, impasse Monsieur Poiré, entrée voie des Annelles, entre autres.

Après délibération et vote: 9 pour, 0 contre, 0 abstention, le budget primitif est adopté.

10) Informations diverses:

Des remerciements ont été adressés à la commune pour la mise à disposition de la salle communale lors du décès d'un membre de leur famille, il s'agit de la famille Bodelot-Buchembled.

Madame Passeur Jacqueline a également adressé des remerciements suite au décès de sa maman.
L'information est donnée.

11) Demande de terrain:

Monsieur Dejardin André a sollicité l'achat d'une partie de terrain communal pour convenances personnelles.

Un plan des lieux est fourni.

La discussion est établie.

Après délibération et vote à l'unanimité, il est décidé de ne pas accéder à la demande présentée oralement par la personne ci-dessus nommée.

12) Salle communale:

Une association "Le Bellan" a sollicité l'utilisation de la salle commune pour présenter une exposition de peinture sur un week-end.

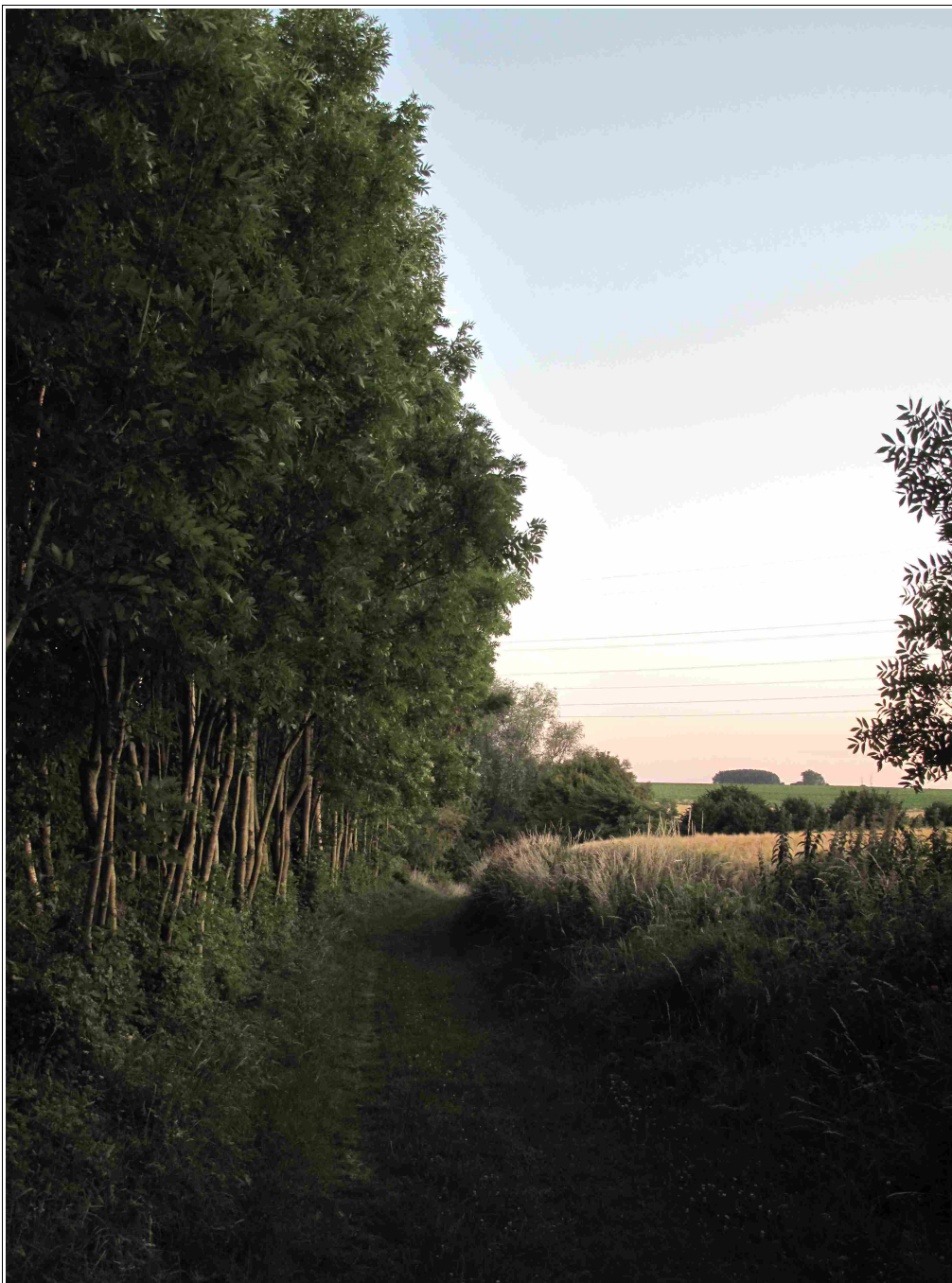
Accord général pour un week-end en juillet ou en août.

13) Fêtes communales:

- Vide-graniers : le 1^{er} mai 2013

- Fête du village : 4, 5 et 6 mai 2013.

Apéitif concert le dimanche en soirée.



Les comptes rendus du Conseil Municipal

26 juin 2013



Réunion du 26 juin 2013

Il au deux mille treize, le 26 juin, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du 19 juin 2013, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les conseillers en exercice, sauf:

Absents: M. Ploisant (procuration à J. Tadoux), Madame Heluin, Messieurs Rose et Van der Poorten.

Secrétaire de séance: Monsieur Amosé Tondré.

1) PLU

Monsieur le Président fait savoir au conseil municipal qu'un commissaire-enquêteur a tenu plusieurs perquisitions à la mairie de Bailleul-lez-Cambrai pour recueillir les observations des habitants et des propriétaires.

Un rapport a été fait.

Des conclusions et des avis ont été donnés par ce commissaire-enquêteur.

Une réunion des 5 communes du lot n° 3 a été organisée le 18 juin dernier à La Herbière pour établir un document final sur lequel il y a lieu de délibérer aujourd'hui.

Après délibération et vote, 8 pour, 0 abst. 0 contre, le conseil municipal décide d'accepter la mémoire d'approbation sous réserve de classer une partie des terrains 100, 103 et 648 en zone AU, le long de la voie publique.

sur une profondeur de 60 mètres.

2) ATESAT :

Le Conseil Municipal accepte de reconduire la convention pour ATESAT, année 2013, pour un montant de 71,45 € TTC. (unanimité).

3) Bilan "Eglise" :

Monsieur le Président donne le bilan financier des travaux réalisés à l'église avec diverses fournitures. Le montant des travaux s'élève à la somme de 5528,20 € TTC. (Regain, fournitures électriques et nappes.)

4) Conseil d'École :

Un compte-rendu de la réunion du Conseil d'École du 17 juin dernier est donné par Monsieur Amosse, délégué de la commune de Baillencourt ; en particulier la mise en application des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014, les effectifs, la répartition des classes, l'équipement informatique, l'emploi d'un personnel supplémentaire, la piscine, bilans divers.

5) R.P.C.

Des informations sont données sur la création éventuelle des R.P.C. (Regroupement Pédagogique Concentré). Un catalogue des avantages et des inconvénients est inventorié. La discussion et la réflexion sont engagées. Les avis sont échangés. Les tenants et les aboutissants sont évoqués.

6) Viet. Vo. Dao :

Un courrier du Président du Viet. Vo. Dao nous informe que cette association n'utilisera plus la salle communale.

7) Festivités du 14 juillet :

- Rassemblement au monument aux morts à 16H.
- Distribution de prix aux enfants scolarisés.
- Jeux et tournois divers.
- Restauration.
- Retraite aux flambeaux suivant la météo.

Rendez-vous est donné à 9H00 à tous les volontaires pour la préparation ce jour-là.

Les comptes rendus du Conseil Municipal

23 août 2013



Réunion du 23 août 2013

L'an deux mille treize, le 23 août, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire, suite à une convocation en date du 14 août 2013, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice, sauf :

Absents : M^{me} Belluin (procuration à M. Drossé), M^l: Leper (procuration à M. Carpentier), M^l: Jadoux (proc. à M^l: Plaisant), M. Rose et Van der Porten.

Secrétaire de séance : Monsieur Drossé André.

1) Délégués communautaires :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est demandé de délibérer sur le projet de répartition des délégués à l'assemblée communautaire de la Porte des Vallées, et ce, à compter des élections municipales de 2014.

En effet, conformément à la loi n° 2012-1563 du 16 décembre 2012 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par les lois 2012-281 du 29 février 2012 et 2012-1561 du 31 décembre 2012, le nombre et la répartition des délégués communautaires sont définis par les dispositions de l'article L 521-6-1 du C G C T.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de définir cette répartition par un accord amiable. Il soumet le projet proposé par l'assemblée communautaire de la Porte des Vallées, à savoir que les communes de plus de 490 habitants disposeront de 2 délégués communautaires.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'à compter de 490 habitants, les communes disposeront de 2 délégués et que, pour les communes ayant un seul délégué, elles pourront désigner un suppléant. (9 pour).

2) Travaux d'entretien de la voirie : Devis.

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu des devis concernant les travaux de voirie prévus, à savoir : Chemin communal conduisant chez Monsieur Rose, 2 abaissements de bordures, une entrée rue du Château, réparations rue du Brûcheou, et borduration ^{rue du Boullin.}

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après discussion et délibération ^{à l'unanimité}, il est décidé de faire procéder à la totalité des travaux prévus. Le montant de ces travaux s'élève à environ 13900 € TTC.

3) Demande de subvention :

La Société de chasse a présentée par écrit une demande de subvention, après avoir présentée son bilan financier.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après délibération, à la majorité, il est décidé de ne pas verser de subvention à la Société de Chasse cette année. (5 contre 4).

4) Projet de construction du local technique :

Des informations sont données sur l'état d'avancement du dossier cité ci-dessus.

L'appel d'offres pourra être lancé prochainement.

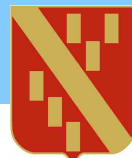
5) Questions diverses :

Ⓐ Les travaux d'entretien de voirie qui sont assurés par Monsieur Demailly, ne pourront sans doute plus l'être à l'avenir, le tracteur nécessite des travaux trop importants.

Ⓑ Le choix de la date retenue pour la bénédiction de la Chapelle est discuté.

Les comptes rendus du Conseil Municipal

27 septembre 2013



Réunion du 27 septembre 2013

L'an deux mille treize, le 27 septembre, à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire, suite à une convocation en date du 21 septembre 2013, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les conseillers en exercice, sauf:

Absents: Monsieur Amosé (procuration à M. Carpentier), Madame Belluin (proc. à M. Luvain), Monsieur Delporte, Rose et Vandecasteele.

Secrétaire de séance: Monsieur Demailly Philippe.

1) Base d'habitation:

Abattement spécial à la base:

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article 1411 II.3.bis du code général des impôts permettent au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions qui ont été énumérées devant les conseillers municipaux.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de l'année suivante, une déclaration comportant tous les éléments nécessaires

justifiant de sa situation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Les services préfectoraux seront destinataires de cette décision.

2) Taille-haie:

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que le taille-haie de la commune est en panne et qu'une estimation de la réparation s'avère très onéreuse.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Des informations sont données sur le prix d'achat d'un matériel neuf.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat d'un nouveau taille-haie, d'un montant de 750 € environ.

Une décision modificative au budget sera nécessaire de l'article 6413 vers 21578 en investissement.

Note à l'unanimité.

3) Subvention APEI:

Une subvention de 220 € sera versée à l'APEI à l'occasion de l'opération brioches.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Décision à l'unanimité.

4) Local technique:

La parole est donnée à Monsieur Léger qui a contacté l'architecte pour connaître le stade de

l'évolution du dossier.

Avant le lancement d'appel d'offres, une réunion sera organisée le jeudi 10 octobre 2013 à 14h30 en mairie avec l'architecte.

La Direction Départementale de l'Archéologie a émis un avis et des fouilles vont être réalisées.

5) Rue du Bruchon :

Des travaux d'entretien aux bordures de la rue du Bruchon sont en cours.

Les travaux vont continuer jusqu'à la réparation complète pour le rebouchage des trous, avec du béton et du produit pour un bon accrochage.

6) Bibliothèque :

Lors d'une réunion précédente il avait été décidé d'installer une bibliothèque dans la salle d'accueil de la mairie.

Le projet est toujours d'actualité.

La réalisation est programmée lors des semaines qui arrivent.

7) Compte-rendu :

Monsieur Amos André a préparé un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté, concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Un exemplaire de ce compte-rendu est donné à tous les conseillers municipaux.

Les comptes rendus du Conseil Municipal

10 décembre 2013



Réunion du 10 décembre 2013

Il au deux mille treize, le 10 décembre, à 20^H00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du 04 décembre 2013 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les conseillers en exercice, sauf:

Absents: Monsieur Claude Van der Posten,
Madame Bellin Michèle.

Secrétaire de séance: Anoussi André.

1) Avancement des travaux "local technique":

Monsieur le Président donne des informations concernant l'avancement du dossier "construction d'un local technique".

Les fouilles archéologiques ont été faites durant toute la semaine dernière. Les tranchées sont rebouchées.

Un rapport sera élaboré au niveau du département puis transmis au niveau de la région.

Le rapport sera publié fin janvier au niveau du département.

Un autre rapport, au niveau régional, celui-là, sera également rédigé.

2) Illuminations de Noël:

L'arbre de Noël est prévu dimanche prochain 15 décembre.

Il y a lieu de prévoir l'installation des illuminations.

Elle aura lieu samedi 14 décembre. Rendez-vous à 09^H00 pour les personnes disponibles.

Une préparation de cette installation aura lieu vendredi prochain.

3) Fête de Noël

Elle aura lieu le dimanche 15 décembre pendant l'après-midi.

Rendez-vous dans la salle à 14h30, spectacle à 15h00, suivi de la visite du Père-Noël qui distribuera des colis aux enfants après un goûter offert à tous.

4) Colis aux aînés:

La distribution aura lieu le samedi 21 décembre. Rendez-vous aux volontaires à la mairie à 9h00 pour assurer la dite distribution.

Les membres du CCAS seront aussi contactés pour apporter leur aide.

5) Cérémonie des vœux:

Elle se déroulera le dimanche 12 janvier 2014 à 11 heures dans la salle communale.

6) Bibliothèque:

Elle est en cours de construction.

Les livres récupérés et offerts sont actuellement répertoriés. Un logiciel de gestion est utilisé pour les listes des livres.

Une information sera donnée sur le site communal, quand la bibliothèque sera opérationnelle.

7) Questions diverses:

→ Destination des ordinateurs de la Com. de Com:

→ le premier a été offert à l'abbé, après accord de la Com. des Com. qui en est propriétaire.

J.P. Kumbamba

→ le second servira à la gestion de la bibliothèque.

→ 2 fermes non assurées par un adjoint quand le maire fut absent.

→ passage chez Monsieur Delporte non refait car il ne s'agit pas d'une priorité.

→ regroupement des ramassage des ordures ménagères au SMAV.

→ rappel: c'est la Com. de Com. qui a décidé le paiement de la taxe des ordures ménagères sur la taxe foncière.

Serait-il possible de diffuser cette taxe sur la taxe d'habitation?

(Question à poser au niveau de la Com. de Com.)

→ Invitation pour le 1^{er} décembre au marché de Noël du R.P.I la Fontaine.

Utilisation de la salle communale



En 2013, la salle d'évolution a été utilisée :

8 fois à titre gratuit par des associations locales, la Communauté de Communes de la Porte des Vallées, le Syndicat RPI La Fontaine, les Ecoles.

14 fois à titre payant par des particuliers.

Plusieurs fois par la Commune de Bailleulmont (Fête locale ou cérémonies).

Les recettes liées à ces occupations sont les suivantes :

- **1 390,00 €** pour la location des locaux
- **830,84 €** pour la location de couverts et la fourniture d'énergie.

D'autre part, la salle est également louée par la Com. de Com. de la Porte des Vallées pour les animations en faveur de la Petite Enfance (environ 1 à 2 fois par mois) et cette location a rapporté la somme de **180,00 €** pour l'année 2013.



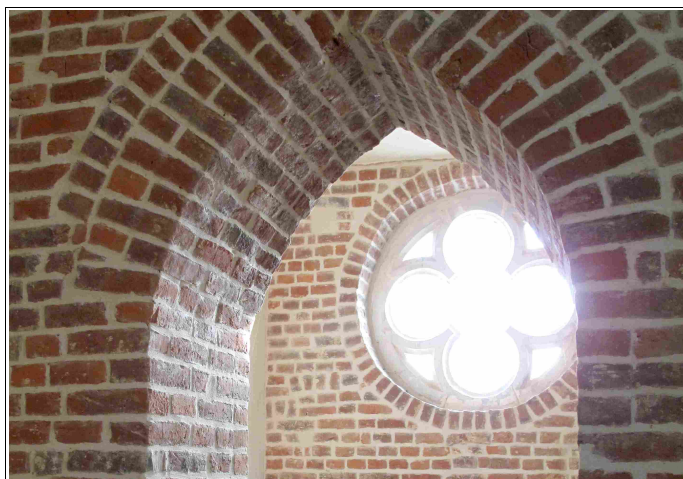
Travaux à l'intérieur de l'église



Une remise en état des peintures et des lasures a été réalisée cette année à l'intérieur de l'église.

Ces travaux se sont déroulés avec le concours de l'Association « REGAIN » qui emploie du personnel en vue d'une réinsertion dans la vie active.

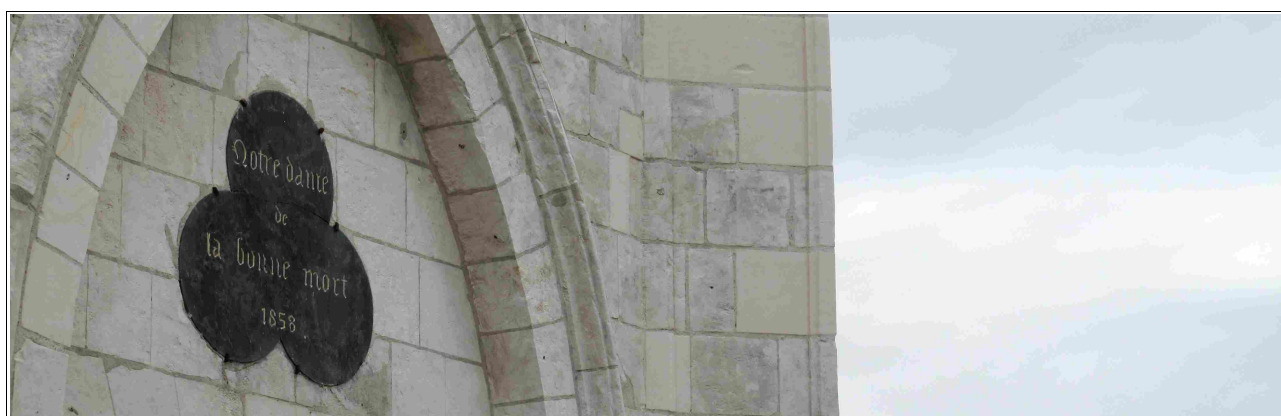
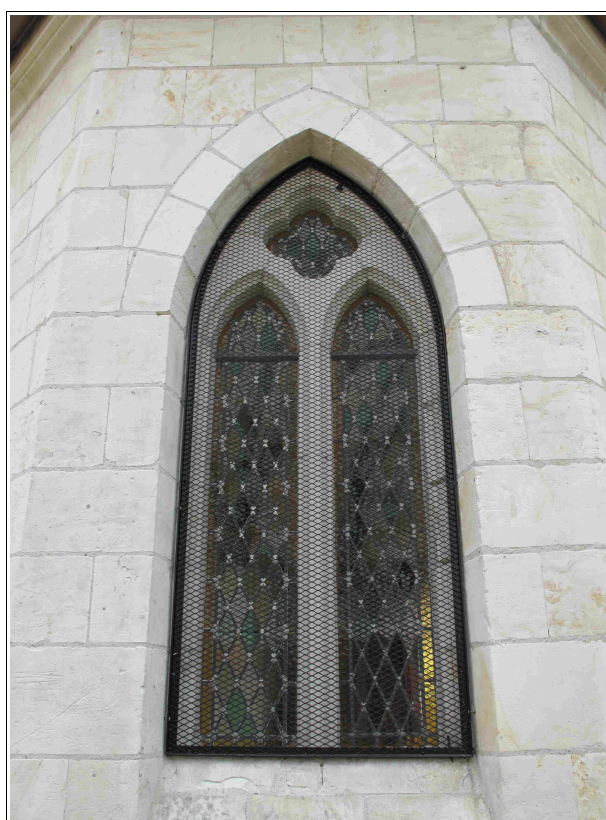
Coût des matériaux et peintures : **4728,03 € TTC**



Fin des travaux de la Chapelle



L'année 2013 voit la fin des travaux de la chapelle.



Travaux de voirie 2013



Des travaux de voirie ont eu lieu en 2013. Ils concernent les rues du Moulin, du Crinchon, l'impasse de la Rue de la Poste et des abaissés de bordures.

Ils ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

Ils ont coûté la somme de **14437,75 € TTC**

Investissement 2013



Achat d'un nouveau taille-haie pour la somme de **850,00 € TTC**.

Honoraires divers pour le projet de construction d'un local technique et d'un parking sur le terrain communal derrière l'école : **9417,30 € TTC**.

Ils comprennent les frais de géomètre (Etude de sols – Coordination Technique) et un acompte sur les honoraires de l'architecte.

Des fouilles d'archéologie préventive ont été menées sur ce terrain et nous attendons les résultats du Service Archéologique Départemental pour engager les travaux.



Les évènements et les manifestations de l'année 2013



Le 20 janvier 2013 : cérémonie des vœux

Le 16 février 2013 : repas de la Société de Chasse de Bailleulmont à la salle des fêtes de Pommier

Le 24 mars 2013 : banquet des Anciens Combattants de Bailleulmont à Foncquevillers

Le 07 avril 2013 : le parcours du cœur

Comme chaque année, organisé par les trois B (Basseux, Bailleulval, Bailleulmont). Cette année, le départ a eu lieu à Bailleulval.

Les 01, 04 et 05 mai 2013 : la grande fête communale

Brocante, repas, apéritifs ont animé notre commune durant ces trois jours. Organisée avec la participation de l'Amicale.

Le 06 mai 2013 : repas des aînés

Le 08 mai 2013 : cérémonie de l'armistice de la seconde guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 31 mai 2013 : "la fête des voisins" organisée par l'Amicale

Le 18 juin 2013 : célébration de l'appel du Général de Gaulle

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 13 juillet 2013 : le traditionnel cochon grillé du Comité des Fêtes

Le 14 juillet 2013 : Fête Nationale

Rassemblement devant le monument aux morts. Distribution de livres de prix aux élèves de notre commune - jeux traditionnels, tir à la carabine, avec la participation de l'Amicale.

Le 15 août 2013 : bénédiction de la chapelle, suite à la fin des travaux

Le 24 août 2013 : journée à Honfleur organisée par le Comité des fêtes

Le 31 août 2013 : la traditionnelle grillade de l'Amicale de Bailleulmont

Les 12 et 13 octobre 2013 : Exposition peinture du groupe Bellon de St Nicolas dans la salle d'évolution

Le 11 novembre 2013 : cérémonie de l'armistice de la première guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 23 novembre 2013 : soirée Beaujolais Nouveau, organisé par le Comité des Fêtes

Le 30 novembre 2013 : la fête de Saint-Eloi, organisée par l'Amicale de Bailleulmont

Le 01 décembre 2013 : l'Amicale participe au Téléthon

Ramassage des bouchons plastique et des bouchons en liège pour le Téléthon.

Le 16 décembre 2013 : l'Arbre de Noël de la commune

Un spectacle "Rêve et Illusion" offert par l'Amicale, passage du Père Noël, distribution de friandises et des colis de Noël par la commune, verre de l'amitié pour les plus grands.

Quelques-uns des évènements 2013 : la cérémonie des vœux



Quelques-uns des évènements 2013 : exposition peinture du groupe Bellon



Quelques-uns des évènements 2013 : le repas de aînés



Quelques-uns des évènements 2013 : la fête des voisins



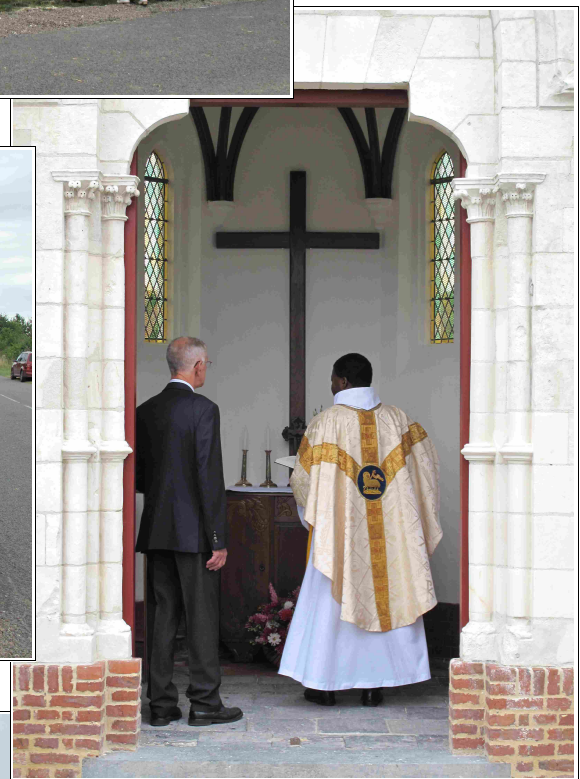
Quelques-uns des évènements 2013 : la fête communale



Quelques-uns des évènements 2013 : la grillade de l'Amicale



Quelques-uns des évènements 2013 : la bénédiction de la chapelle



Quelques-uns des évènements 2013 : l'arbre de Noël communal





BAILLEULMONT La Veuve - D. 18 août 2013

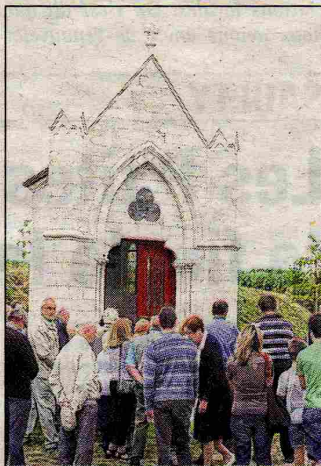
La chapelle de la Bonne Mort restaurée et bénie

Édifiée sur le bord de la route reliant Bailleulmont à Bailleulval, la Chapelle Notre-Dame de la Bonne Mort daterait selon l'écusson fixé à son fronton de 1858. Au fil des années, elle a subi les affres du temps : pierres abîmées, pinacles cassés, toiture percée, vitraux cassés... porte délabrée. Une piéta en bois fut également volée il y a de nombreuses années.

Élément du patrimoine communal, sa restauration s'est imposée au conseil municipal et la décision a été prise en 2010 d'engager des travaux pour sa sauvegarde.

Une rénovation à 35 000 euros

Avec le concours des Bâtiments de France et de la Fondation du patrimoine, direction de Lille, ceux-ci ont démarré début 2011, le coût global s'élevant à 35 039,53 €, subventionnés à hauteur de 70 % par le conseil général du Pas-de-Calais, le conseil régional Nord-Pas-de-Calais, la réserve parlementaire et divers. Des entreprises locales ont été sol-



De nombreux Bailleulmontois étaient présents.

licitées, l'employé communal a assuré la réfection intérieure et des bénévoles ont offert la décoration matérielle intérieure. Les travaux ont été achevés en juillet 2013, le résultat étant à la hauteur des efforts engagés.

En ce jeudi 15 août, elle a été bénie par l'Abbé Jean-Claude Kambamba en présence de la chorale de la paroisse et de nombreux bailleulmontois. ■

1415.

BAILLEULMONT

Mardi 24 décembre 2013

Les enfants ont été gâtés !

Après-midi récréatif dimanche pour les Bailleulmontois, surtout pour les enfants qui ont été reçus avec leurs parents à la salle communale pour fêter Noël. Tous répondaient ainsi à l'invitation de la municipalité, organisatrice avec le concours de l'Amicale de Bailleulmont, de cette sympathique manifestation. D'entrée, ils ont eu droit à un spectacle de magiciens puis le père Noël est arrivé pour remettre à chaque enfant un cadeau. C'est ensuite autour d'un goûter de Noël que tous se sont retrouvés. ■



1515.

Bénédition de la chapelle de La "Bonne Mort" à Bailleulmont

Une date bien choisie pour cet événement que celle du 15 août, fête chrétienne consacrée à la Vierge Marie. Nombreux étaient les Bailleulmontois à s'être déplacés pour y assister.

Cette chapelle, située sur la route de Bailleulval, avait subi de plein fouet les outrages du temps et avait donc perdu de son éclat. La préservation du patrimoine est une des préoccupations des élus. Aussi, le maire, Jacques Carpentier, se lança dans ce projet de restauration, soutenu à l'unanimité par son conseil.

Cette chapelle fut construite en 1858 par une famille dont l'un des membres fut guillotiné. Sa restauration a débuté en 2011 et a nécessité l'intervention de nombreuses entreprises, pour la plupart locales :

- VB Terrassement de Bailleulmont, pour le dessouchage des anciens arbres, l'assainissement et l'aide pour réaliser les abords.

- Caron de Bailleulval pour la réalisation et la pose de la porte à battants.

- Concalves, de Rivière, pour la maçonnerie des pierres, les rejointoiments et le nettoyage des briques.

- Caron, de Humbercourt, pour la charpente, la couverture et les conduites d'évacuation des eaux de pluie.

- Carnel d'Hamelincourt, pour la fourniture et la plantation des tilleuls.

35 000 euros de travaux

Les travaux, dont le coût est estimé à 35 000 euros, ont pu être financés à hauteur de 70% par le conseil général du Pas-de-Calais, le conseil régional, et la réserve parlementaire. Ils ont été réalisés dans les règles de l'art, sous les directives de l'archi-



tecte des bâtiments de France et les préconisations de la Fondation du patrimoine.

Et le résultat est édifiant : la chapelle surplombe la campagne, entourée d'un rideau de tilleuls et l'illumine de sa blancheur immaculée et de la beauté de son architecture.

Quant à la restauration intérieure, elle a été réalisée par l'employé communal, Jean-Pierre Poumier. De nombreux bénévoles ont également apporté leur concours à la réfection complète de cette chapelle, embellie par la décoration intérieure offerte par Gérard Léger et Martial Lemaire. En ce jour du 15 août, rendez-vous ainsi qu'à la chorale pour assister à la bénédiction de cette chapelle donnée par le père Jean-Claude. Il ne manqua pas de nous rappeler la symbolique de cette "Notre Dame de la Bonne Mort". Il insista particulièrement sur l'importance de bien conduire notre vie, et de nous préparer à une mort paisible, à condition d'être en paix avec sa conscience

devant l'éternel. Il souligna également que quiconque, passant à proximité de ce lieu, pourrait s'y recueillir. La Vierge Marie était bien évidemment au cœur de nos prières en ce jour et tous les chants lui furent consacrés.

Le maire ne manqua pas de remercier toutes les personnes qui assistèrent à cette bénédiction.

Un press-book était mis à disposition pour tous ceux qui souhaitaient se remémorer les différentes étapes de la restauration de cet édifice. Un pot de l'amitié, servi aux abords de la chapelle, clôtura cette cérémonie empreinte de recueillement et de convivialité.

Un grand merci au maire et ses conseillers pour leur engagement dans la préservation du patrimoine qui est une des richesses de nos campagnes, et qui est le symbole de l'attachement de tous à ces lieux de prières.

Extrait du discours de Jacques Carpentier

**« Regard en marche »
du mois d'octobre 2013**

BAILLEULMONT

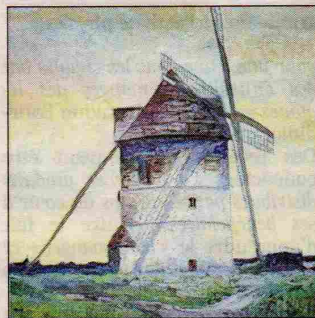
Lundi 07 octobre 2013

Artistes du groupe Bellon et locaux vont exposer

Association artistique arrageoise créée en avril 1973, le groupe Paul Bellon réunit des peintres amateurs.

Fréquemment, il participe et organise diverses expositions et des journées de peinture dans la région.

C'est dans cette optique que, dernièrement, l'association a contacté la municipalité de Bailleulmont en vue d'une exposition des œuvres de ses membres.



Le moulin de Bailleulmont en peinture.

Le conseil municipal a répondu favorablement à cette demande qui permet aux artistes locaux de présenter leurs toiles.


Lors de cette exposition on retrouvera principalement des huiles, une production très variée et s'appuyant sur tous les styles picturaux. ■

► Cette exposition sera présentée au public à la salle communale les samedi 12 et dimanche 13 octobre de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée libre.

Les résultats de l'analyse de l'eau de la commune pour l'année 2013




L'Institut Pasteur de Lille a réalisé deux analyses de l'eau du robinet le 04 mars 2013 et le 10 avril 2013. Nous publions ici les résultats du mois d'avril :



DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE
DÉPARTEMENT SANTÉ ENVIRONNEMENT

Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BAILLEULMONT
MAIRIE
62123 BAILLEULMONT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT

Prélèvement	Type	Code	Nom		Prélevé le : mercredi 10 avril 2013 à 09h40
Unité de gestion		00156653	S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT		par : VAI
Installation	UDI	000487	BAILLEULVAL		Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001692	R.M		
Localisation exacte	ecole rue du chateau evier cuisine				
Commune	BAILLEULMONT				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	8,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,50 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	684 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,08 mg/LCl2				
Chlore total	0,11 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
 Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00156216 Référence laboratoire : LSE1304-6917

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	1 qualit.				
Saveur (qualitatif)	1 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,57 NFU				2,00

556, avenue Willy Brandt - 59777 Euralille - Tél. : 03.62.72.88.41 – Fax. : 03.62.72.88.19
 E-mail : ars-npdc-qualiteeau@ars.sante.fr - Site Internet : www.ars.nordpasdecalsais.sante.fr


PLV : 00156653 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure		inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	39,0 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N°: 00156653)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
La Chargée de mission



Cécile CANESSE

La fiscalité à Bailleulmont en 2013



Le Conseil Municipal du 12 avril 2013 a voté
les taux d'imposition locaux suivants :

	Taux 2012	Taux 2012 National	Taux 2012 Départemental	Taux 2013
Taxe d'habitation	22,92%	23,83%	31,39%	22,92%
Taxe foncière (bâti)	14,28%	20,04%	27,47%	14,28%
Taxe foncière(non bâti)	48,02%	48,79%	48,87%	48,02%

Il n'y a donc pas eu d'augmentation dans les impositions communales pour 2013.



MARIAGE :

Francine DUFOUR et Raymond BARBRY se sont mariés le 27 avril 2013

Félicitations aux heureux époux !

NOUVEAUX HABITANTS :

Monsieur et Madame Alexandre KAZANEGRA

4, Rue du Crinchon

Monsieur et Madame Jean DEBRUYNE

9, Rue du Crinchon

Monsieur et Madame Hakim HDIFI

Mathis et Timothé

6, Rue de la Poste

DECES :

Certains de nos concitoyens nous ont malheureusement quittés.

Paulette VOYEZ Veuve MUCHEMBLED le 16 février 2013 à Arras

Elle habitait 11, rue du Crinchon

Paul LECLERCQ le 10 mars 2013 à Bailleulmont

Il habitait 6, rue du Château

Nous adressons à leur famille et à leurs proches nos plus sincères condoléances.

BAILLEULMONT

Bailleulmont sur le net



Le site communal :

La commune de Bailleulmont possède un site internet depuis juin 2003. Celui-ci a subi une grosse mise à jour en février 2010, avec une nouvelle mise en page. Actuellement, le site est composé de 6 rubriques, contenant un total de 32 articles. On y trouve, entre autres, des informations pratiques, l'agenda des manifestations, des photos, les comptes rendus des Conseils Municipaux de l'année en cours ...

Depuis sa mise à jour en février 2010, on recense un total de 13436 visites (compte établi au 12 janvier 2014). 3290 visites ont eu lieu en 2013, soit 9 visites par jour en moyenne. L'article le plus consulté reste celui présentant la Com. des Com. avec 1 675 visites. Viennent ensuite :

- Transport par autocar – 1 386 consultations
- Article sur le RPI – 1 386 consultations
- Un peu d'histoire – 1000 consultations
- Les vœux du Maire – 963 consultations

Le site web communal est remis à jour régulièrement. S'il peut-être considéré comme une vitrine de notre village, il reste avant tout un outil d'information pour ses habitants. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos idées, de vos articles afin d'améliorer ses pages.

Vous pouvez accéder au site web communal à l'adresse : <http://mairie.bailleulmont.free.fr/>

Un autre site web important est celui de la Com des Com de la Porte des Vallées :

<http://laportedesvallees.fr/>

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler l'existence du site internet : "*Bailleulmont, un village ... une histoire*". L'auteur de ce site est Nicolas Cailleret

Vous pouvez le consulter à l'adresse : <http://bailleulmontunvillage.jimdo.com/>

Accueil du site | Agenda des manifestations 2013 | Mentions légales | Nous contacter | Plan du site

Bailleulmont

Informations pratiques

- Assistants maternelles agréées
- Règlement cimetière et columbarium
- Nous contacter
- L'Agence Postale Communale
- Com des Com, La Porte des Vallées
- Le RPI "La Fontaine"
- Le Syndicat des eaux
- Collecte des déchets
- Le Collège de Pas en Artois
- Informations paroissiales
- Transport par autocar
- Liens utiles

Conseil Municipal

- Le Conseil Municipal
- Les commissions
- Les Conseils Municipaux de l'année 2010

Accueil du site > Histoire et géographie

Photos du village ou de ses environs

mercredi 30 janvier 2013

Voici quelques photos de "chez nous" où l'on peut finalement remarquer qu'il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour voir de "belles choses" ou pour s'évader.

Participez à cette rubrique en nous envoyant vos photos. Il suffit de nous écrire à : mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr.

Portfolio

Dans la même rubrique

- Situation géographique
- Un peu d'histoire



***La société de Chasse de Bailleulmont
vous présente ses meilleurs voeux
pour l'année 2014***



Cigognes aux « grands fossés »



Poule faisane en train de couvrir

Le mot du comité des fêtes de Bailleulmont



LE COMITE DES FETES

**DE
BAILLEULMONT**



Vous souhaite

SANTE, AMOUR, ARGENT, AMITIES

QUE L'ANNEE 2014 vous apporte tous ces bonheurs.... !

Devant le succès remporté lors de ses manifestations, il reconduira son « Cochon grillé » le 13 juillet et sa « soirée Beaujolais » le 22 novembre ainsi que sa sortie annuelle (date et destination non encore retenues) .

Merci de votre participation, de vos messages de sympathie, sans oublier les bénévoles pour leur concours et à bientôt



**Le Président,
Raymond Malvoisin**

Werquin Michel , *vice- Président*, Bancquart Ludovic, *secrétaire*, Cailleret Nicolas *secrétaire ad- joint*

Bauchet Francis *trésorier*, Cailleret Noëlle *trésorier adjoint*.

Membres : Mmes Bodelot Arlette, Deprince Paulette, Renard Cécille, Werquin Marie Claire
Mrs Lemaire Laurent, Payen Christophe, Renard Yannick

Le mot de l'Amicale de Bailleulmont



Les membres de l'Amicale se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2014.

Je vous remercie pour votre présence aux manifestations que nous organisons et je remercie aussi tous les bénévoles qui oeuvrent avant, pendant et après chacune de ces manifestations.

Pour nous rejoindre :

Monsieur Daniel SAVAUX
7, Rue du Crinchon, 62123, Bailleulmont
Tel : 0321556547

Pensez à garder vos bouchons en liège et en plastique pour le ramassage organisé au profit du Téléthon.

Merci et à très bientôt.

Le Président,
Daniel SAVAUX.



Construction de l'église de Bailleulmont



Il était une fois ... l'annonce de la construction de l'église de Bailleulmont en 1870.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS. — ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

COMMUNE DE BAILLEULMONT.

ADJUDICATION AU RABAIS

des Travaux à exécuter pour la construction

D'UNE ÉGLISE,

Évaluée au devis à la somme de. **22,135 f. 74c.**

Le public est prévenu que le **SAMEDI 5 FÉVRIER 1870**, à trois heures de l'après-midi, à la Mairie de Bailleulmont, en présence de M. le Maire assisté de deux Membres du conseil municipal, de l'Architecte auteur du projet et du Receveur municipal, il sera procédé à l'adjudication par soumissions cachetées des Travaux en question.

Les principales conditions pour tout amateur être admis à concourir sont :

- 1° De déposer sous pli cacheté une soumission écrite et signée, conforme au modèle ci-après ;
- 2° De produire un certificat constatant sa capacité dans les travaux dont il s'agit ;
- 3° De justifier de sa solvabilité soit par un acte régulier, soit par une promesse valable de cautionnement ;
- 4° De présenter une caution personnelle reconnue solvable ;
- 5° Et de se faire agréer, sous peine d'exclusion, par l'Architecte **DÉGEZ**, auteur du projet, avant le jour de l'adjudication.

S'adresser pour prendre communication des pièces du projet, soit à la Mairie de Bailleulmont, soit à M. Dégez, Architecte à Béthune.

Le Maire de Bailleulmont,

VION.

MODÈLE DE SOUMISSION :

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), après avoir pris connaissance des plans, du devis estimatif et du cahier des charges, concernant les Travaux à exécuter pour la construction d'une Eglise à Bailleulmont déclare m'engager à exécuter ces travaux en me conformant aux prescriptions des pièces sus-désignées, et ce, moyennant un rabais de (indiquer ici le rabais).

Fait à

Béthune. — REYBOURBON, Imprimeur-Libraire, Propriétaire du JOURNAL DE BÉTHUNE, rue du Pot-d'Étain.

A savoir : 5^{ème} raid de la Porte des Vallées



Événement organisé par la Communauté de Communes LA PORTE DES VALLÉES

5^{ème} RAID de la Porte des Vallées

Jeu*di* 29 mai 2014

www.laportedesvallees.fr
Tél. 03 21 22 83 74 - a.pennequin@laportedesvallees.fr

Pré-inscription à partir du 09/12/13

RDV à DUISANS
Stade de Rugby

RAID ADULTES

2 PARCOURS au road book : **Départ 8h30**

Découverte (32 km)

Confirmé (40 km)

80 ÉQUIPES DE 2 PERS.
3 CATÉGORIES : HOMMES, FEMMES ET MIXTES
Droit d'inscription = 20€/pers.

RAID JUNIORS

2 CATÉGORIES : **Départ 14h00**

Les 8/12 ANS
(+1 parent obligatoire)

et 13/15 ANS

50 ÉQUIPES DE 2 JEUNES
(3 pour les 8/12 ANS ACCOMPAGNÉS D'1 ADULTE)
Droit d'inscription = 10€/équipe

Certificat médical + VTT + Casque obligatoires pour TOUS !

VTT

COURSE D'ORIENTATION

RUN&BIKE

TRAIL

TIR À LA CARABINE

ACTIVITÉ SURPRISE !!

Ravitaillements, lots et repas prévus par l'organisation - animation musicale, structures gonflables, atelier maquillage, restauration et buvette sur place ...

La Porte des Vallées

Pas-de-Calais Le Département

Crédit Mutuel

FRMN

AFEA

PUISAL

Be'com

DAUNATURE

DECATHLON

SIGNALS GROD

KOD DE FRANCE

A savoir : les espaces Info-Energie du pays de l'Artois



LES PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS EN ÉNERGIE PRÈS DE CHEZ VOUS (avec ou sans rendez-vous)

1^{er} et 3^{ème} lundis du mois
14h-19h
Bâtiment Plateforme
Multi-Services Entreprises
Zone d'Activité Ecopolis
Route de Penin
TINCQUES

EIE de l'Arregeois :
Du lundi au jeudi
9h-12h30 / 14h-18h
Vendredi 9h-12h30
1^{er} samedi du mois sur RDV
9h-12h30
17 bd de Strasbourg
ARRAS

2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
14h-17h
Artois Emploi Entreprise
Espace François Mitterand
VITRY-EN-ARTOIS

1^{er} mercredi du mois
9h-12h
Mairie
Rue de la Mairie
MARQUION

2^{ème} mercredi du mois
9h-12h
Mairie
21 rue Henri Barbusse
ECOURT SAINT
QUENTIN

3^{ème} mercredi du mois
9h-12h
Mairie
Place des anciens
combattants
BOURLON

4^{ème} mercredi du mois
9h-12h
Mairie
1 place du Général
Desailly
OISY LE VERGER

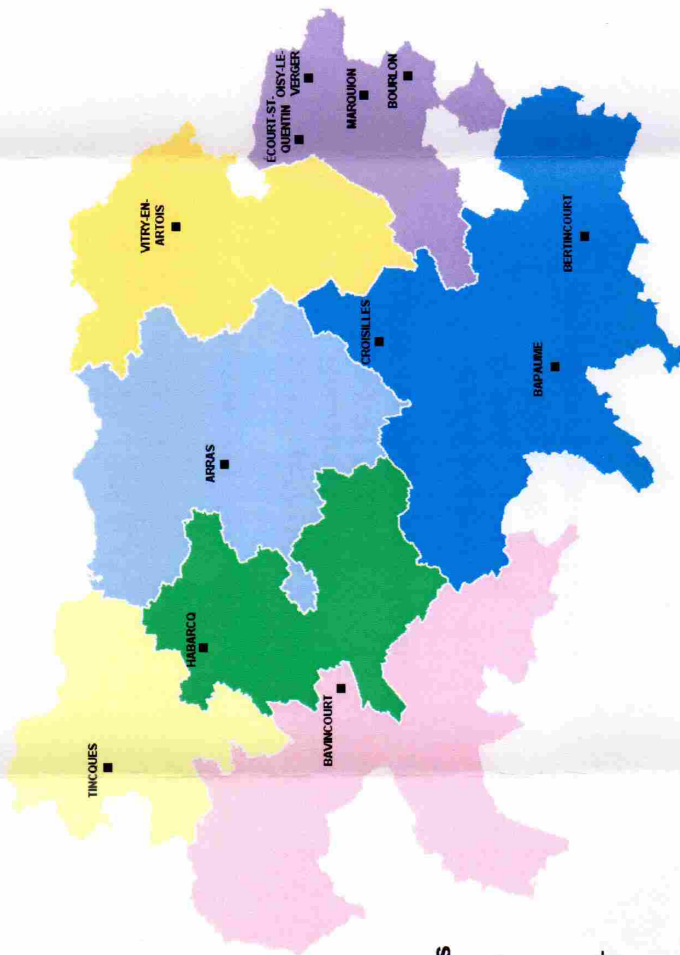
Tous les jeudis
9h-12h
Maison des Services Publics
2 rue d'Hermies
BERTINCOURT
(parallèlement permanence de l'OPAH)

Tous les mardis
14h-17h
Communauté de communes
du Sud - Artois - Antenne Croisilles
7 rue de Saint Léger
CROISILLES

1^{er} et 3^{ème} lundis du
mois
9h-12h30
Siège de la Communauté
de Communes
La Porte des Vallées
12 rue des Fresnaux
HABARCOQ

2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois
9h-12h
Siège de la Communauté
de Communes des 2
Sources
5 route nationale
BAVINCOURT L'ARBRET

Tous les mardis
9h-12h
Siège de la Communauté de
Communes du Sud-Artois
5 rue neuve
BAPAUME



A savoir : élections municipales, ce qui change en 2014





ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1.000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1.000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :
www.interieur.gouv.fr
Rubrique Élections




ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS Ce qui va changer

Votez : Un geste citoyen

A savoir : élections municipales, ce qui change en 2014



 <p>ÉLECTIONS MUNICIPALES</p>	<p>COMMUNE DE 3 500 HABITANTS ET PLUS</p>	 <p>ÉLECTIONS MUNICIPALES</p>	<p>COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS</p>	 <p>ÉLECTIONS MUNICIPALES</p>	<p>COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS</p>
<p>Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales.</p> <p>Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.</p> <p>Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.</p> <p>Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.</p> <p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Election des conseillers communautaires 	<p>Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.</p> <p>Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer. Le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.</p> <p>Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.</p> <p>Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.</p> <p>Lors des élections de mars 2014, vous devez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.</p> <p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Présentation d'une pièce d'identité pour voter > Déclaration de candidature obligatoire > Impossibilité de voter pour une personne non candidate > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin > Election des conseillers communautaires 	<p>Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pouvez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.</p> <p>Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.</p> <p>La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.</p> <p>Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.</p> <p>Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.</p> <p>Lors des élections de mars 2014, vous devez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.</p> <p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Présentation d'une pièce d'identité pour voter > Déclaration de candidature obligatoire > Impossibilité de voter pour une personne non candidate 			



Votez : un geste citoyen

A savoir : changements dans la gestion de nos déchets



Modification des jours de collecte des ordures ménagères (BACS GRIS)

A partir du 1^{er} janvier 2014 les plannings de collecte sont modifiés

LUNDI

Bailleumont
Bailleulval
Barly
Basseux
Bavincourt
Beaudricourt
Berles au Bois
Coullemont
Couturelle
Grand Rullecourt
La Cauchie
La Herlière
Monchy au Bois
Sombrin
Warluzel

MARDI

Bienvillers au Bois
Couin
Fonquevillers
Gaudiempré
Gommecourt
Grincourt lès Pas
Hannescamps
Hébuterne
Hénu
Humbercamps
Pommier
Puisieux
Sailly au Bois
Saint-Amand
Saulty
Souastre
Warlincourt lès Pas

MERCREDI

Ambrines
Baileul aux Cornailles
Berles Monchel
Béthonsart
Chelers
Fréwillers
Hermaville
Izel lès Hameau
Magnicourt en Comte
Maizières
Manin
Noyelle Vion
Penin
Tilloy lès Hermaville
Tincques
Villers Brulin
Villers Sir Simon

JEUDI

Agnières
Aubigny en Artois
Camblain l'Abbé
Cambigneul
Capelle Fermont
Fosseux
Frevin Capelle
Gouy en Artois
Mingoval
Savy Berlette
Simencourt
Villers Chatel

VENDREDI

Avesnes le Comte
Beaufort Blavincourt
Berlencourt le Cauroy
Canettemont
Denier
Estrée Wamin
Givenchy le Noble
Houvin Houvigneul
Ivergny
Le souich
Liencourt
Lignereuil
Magnicourt sur Canche
Rebreuve sur Canche
Rebreuviette
Sars le Bois
Sus Saint-Léger

QUELQUES RECOMMANDATIONS :



- Les sacs placés à côté des bacs ne seront pas collectés.
- Les tournées de collecte commencent dès 5H30 le matin. Nous vous conseillons de sortir votre bac la veille au soir.
- Votre bac doit être visible et accessible, présenté poignée côté rue pour faciliter le travail du personnel de collecte.
- Par mesure d'hygiène, merci de placer vos déchets en sacs et non en vrac dans votre bac.

Les camions du Syndicat Mixte d'Avesnes-le-Comte n'étant pas tous équipés de lève-conteneurs, merci de ne pas utiliser votre bac gris avant le 1^{er} janvier 2014.

INFORMATION CONCERNANT VOTRE BAC

L'ensemble des communes a été doté de bacs pour la collecte des ordures ménagères.

Nous vous demandons de le maintenir en bon état et de le rentrer après chaque ramassage.

Dans le cas d'un déménagement, le bac devra rester sur le lieu d'habitation.

En cas de vol, de détérioration ou de modification de la taille de votre foyer, nous vous remercions de prendre contact avec les services du Syndicat Mixte Artois Valorisation pour convenir des démarches à suivre.



11 rue Volta - 62217 Tilloy les Mofflaines
contact@smav62.fr

Le Point Info Déchets au :
0 800 62 10 62
(appel gratuit depuis un poste fixe)

A savoir : changements dans la gestion de nos déchets



Modification des jours et horaires d'ouverture des déchèteries

A partir du 1^{er} janvier 2014, les jours et horaires d'ouverture des déchèteries changeront.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubigny-en-Artois			9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30
Avesnes-le-Comte			9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30
Bailleul-aux-Cornailles	9h00-12h30 13h30-17h30					9h00-12h30 13h30-17h30	
Foncquevillers		9h00-12h30 13h30-17h30				9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30
Gouy-en-Ternois							
Saulty				9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30	
Sus-St-Léger					9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30	

Le site de la déchèterie de Gouy-en-Ternois, situé en dehors de notre territoire, fermera définitivement au 31 décembre 2013. Le faible taux de remplissage du site ne justifie pas le maintien de son exploitation.

Fermeture à 19h en période estivale.

A partir du 1^{er} janvier 2014, date de notre intégration au Syndicat Mixte Artois Valorisation, seront également accessibles les déchèteries des secteurs périphériques :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Achicourt	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						De
Achiet-le-Grand	9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30			9h00-12h30 13h30-17h30	9h00
Bapaume	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						à
Basseux	9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30			9h00-12h30 13h30-17h30	12h30
Bailleul Sire Berthoult	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						
Bertincourt		9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30			9h00-12h30 13h30-17h30	
Boisieux-au-Mont			9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30	De
Dainville	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						9h00
Ecoust-St-Mein			9h00-12h30 13h30-17h30	9h00-12h30 13h30-17h30		9h00-12h30 13h30-17h30	à
Marœuil	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						12h30
St-Laurent-Blangy	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)						

Par mesure de précaution, le gardien peut vous demander la carte grise de votre véhicule afin de vérifier votre commune de résidence et donc la provenance de vos déchets.

A savoir : changements dans la gestion de nos déchets



La collecte sélective (bacs jaunes)

Le jour de collecte de votre bac jaune reste inchangé.

SEMAINES PARES :

LUNDI

Coullemont
Couturelle

Grand Rullecourt
Saulty
Sombrin
Sus Saint Léger
Warluzel

MARDI

Beudricourt
Berlencourt le Cauroy

Canettemont
Denier
Etrée Wamin
Houvin Houvigneul
Ivergny
Le Souich
Liencourt
Magnicourt sur Canche
Rebreuve sur Canche
Rebreuviette
Sars le Bois

MERCREDI JEUDI

Bailleulmont
Bailleulval

Barly
Basseux
Fosseux
Gouy en Artois
Simencourt

Fonquevillers
Gommecourt

Hébuterne
Puisieux
Sailly au Bois

VENDREDI

Berles au Bois
Bienvillers au Bois

Hannescamps
La Cauchie
Monchy au Bois
Pommier

SAMEDI

Bavincourt
Couin

Gaudiempré
Grincourt les Pas
Hénu
Humbercamps
La Herlière
Saint Amand
Souastre
Warlincourt les Pas

JOURS FÉRIÉS : la collecte est systématiquement avancée à la journée qui précède.
(Cas particulier : la collecte du lundi est avancée au samedi)

SEMAINES IMPAIRES :

LUNDI

Béthonsart

Camblain l'Abbé

Cambligneul

Frevillers
Mingoval
Villers Brulin
Villers Chatel

MARDI

Agnières

Aubigny-en-Artois

Capelle Fermont

Frevin Capelle

MERCREDI JEUDI

Avesnes-le-Comte
Manin

Noyelle-vion

Ambrines

Beaufort
Blavincourt
Givenchy-le-Noble
Izel lez Hameau
Lignereuil
Maizières
Penin
Villers Sir Simon

VENDREDI

Berles Monchel

Hermaville

Savy Berlette
Tilloy les Hermaville

SAMEDI

Bailleul aux Cornailles
Chelers

Magnicourt en Comté
Tincques

REFUS DE COLLECTE : UNE PARTIE DU CONTENU DE VOTRE BAC N'EST PAS RECYCLABLE

Les agents de la collecte sélective effectuent un contrôle visuel de votre bac. Si la proportion d'emballages non recyclables est trop importante, il ne sera pas collecté.

Pourquoi tant de rigueur ?

Si l'on ne réalise pas un tri de qualité, la collecte et le recyclage ne présentent plus autant d'intérêts car :

- Les déchets recyclables en contact avec les ordures ménagères ne sont plus recyclables.

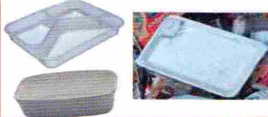
- Chaque déchet est destiné à une filière de valorisation bien spécifique. Aussi, la part non recyclable de nos ordures ne prend pas le même chemin que la collecte sélective.

- Les erreurs de tri augmentent le coût de la collecte sélective.

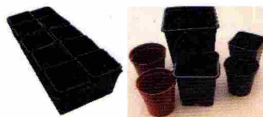
- Elles diminuent les performances de recyclage et affectent les soutiens qui en résultent.

PRINCIPALES ERREURS DE TRI A METTRE EN ORDURES MENAGERES

Barquettes en plastique ou en polystyrène



Pots et barquettes de fleur



Films et sachets en plastique



Emballages plastiques ayant contenu de la matière grasse



A savoir : validité de la carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014



L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Comité de rédaction :
La Commission Communication
Le Conseil Municipal



Commune de Bailleulmont – janvier 2014